



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 20 JUIN 2018 - 18h00**

**Délibération N°2018/058**  
**Date de convocation : 05 juin 2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Mazinghien, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

### **Etaient présents (53 titulaires - 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Alban BAJODEK	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	

### **Membres excusés (2) :**

Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC

### **Membres absents (8) :**

Marie-Lise MARLIOT, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ

### **Membres ayant donné procuration (11) :**

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Denis COLLIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Martine THUILLEZ, Liliane RICHOMME à Bernard POULAIN, Alain RIQUET à Sandrine TRIOUX, Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE, Bertrand LEFEBVRE à Michel HENNEQUART, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Pascal ROELS à Henri QUONIOU, Chantal WAYEMBERGE-MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Camières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Wallincourt-Selvigny

**DELIBERATION N°2018/058 – Objet : Admission en non-valeur – La menuiserie - 61917**

**Exposé :**

Suite à la clôture du redressement judiciaire / liquidation judiciaire de la société LA MENUISERIE pour insuffisance d'actif, certains titres restent impayés. Il convient de les admettre en non-valeur.

**Décision :**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BRICOUT, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Communautaire propose,**

**Article 1 :** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 9 000 €, correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 3278400533/2018 dressées par le comptable public.

**2015**

N° Titre	Montant	Nature
704600000001	1 500 €	Loyer octobre 2015
704600000002	1 500 €	Loyer novembre 2015
704600000009	1 500 €	Loyer juin 2015
704600000010	1 500 €	Loyer juillet 2015
704600000011	1 500 €	Loyer Aout 2015
704600000012	1 500 €	Loyer Septembre 2015

**Article 2 :** D'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 65, article 6541

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 25 juin 2018 et de la publication  
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 25 juin 2018  
Le 25 juin 2018

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON



**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*